

CORPORATE EVENT NOTICE:	Introduction par offre publique AB SCIENCE
PLACE:	Paris
AVIS N°:	PAR_20100408_01770_EUR
DATE:	08/04/2010
MARCHÉ:	Euronext Paris

ADMISSION D' ACTIONS ET OFFRE AU PUBLIC

Conformément à l'article 6.201 des Règles de marché d'Euronext, Euronext Paris S.A. a décidé l'admission sur le marché Euronext Paris :

- des **28 383 000 actions ordinaires existantes** composant le capital de la société AB SCIENCE,
- d'un nombre de **1 305 700 actions nouvelles émises** dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, et
- d'un nombre maximal de **215 053 actions nouvelles** à provenir de l'exercice d'obligations convertibles.

Un nombre maximum de 3 584 230 actions, incluant 1 305 700 actions nouvelles et 2 278 530 actions existantes cédées par certains actionnaires, avant exercices éventuels de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'une offre globale ("l'Offre") comprenant un Placement Global ("PG") et une Offre à Prix Ouvert ("OPO").

- Fourchette de prix indicative : **13,95 EUR - 17,05 EUR**. Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication de l'avis financier signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication de l'avis financier susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

A la date d'enregistrement de la version actualisée du document de base, le capital social de la société s'élève à 288.150 euros divisé en 28.815.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro intégralement libéré, avec 28.383.000 actions ordinaires et 432.000 actions de préférence. **Euronext Paris S.A. informe que les 432.000 actions de préférence ne font pas l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext Paris.**

Clause d'Extension:

En fonction de la demande, le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 537.634 actions existantes supplémentaires.

Option de Surallocation:

Les actionnaires cédants consentiront aux Chef de File et Teneur de Livre, agissant pour le compte des Garants, une Option de Surallocation permettant la souscription par ce dernier d'un nombre d'actions égal à un maximum de 15% des actions initiales offertes dans le cadre de l'Offre après exercice éventuel de la Clause d'Extension (Actions Nouvelles + Actions Cédées), soit un maximum de 618 279 actions existantes supplémentaires (les « **Actions Cédées Supplémentaires** »), afin de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation. Elle pourra être exercée, en tout ou partie, et au Prix de l'Offre, jusqu'au 21/05/2010.

Les informations concernant les modalités de l'Offre sont fournies au public comme suit : un prospectus portant le visa n°10-084 délivré le 07/04/2010 est disponible sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), sur le site internet de NYSE Euronext (www.euronext.com), et sur le site internet de l'émetteur (www.ab-science.com). Le prospectus est composé du document de base, enregistré par l'AMF le 10/02/2010 sous le numéro I.10-006, de l'actualisation du document de base déposée auprès de l'AMF le 07/04/2010 et d'une note d'opération (qui contient le résumé du prospectus).

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Durée :	du 08/04/2010 au 20/04/2010 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres :	3 225 807 actions soit 90% de l'offre (avant exercice de la Clause d'Extension et hors Option de Surallocation)
Chef de File et Teneur de Livre :	Société Générale Corporate & Investment Banking
Co-Chef de File :	Fortis Bank Nederland

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

Ouvert aux :	personnes physiques, investisseurs personnes morales, fonds communs de placement
Durée :	du 08/04/2010 au 20/04/2010 à 17h00 (heure de Paris)
Nombres de titres :	358 423 actions soit 10% de l'offre (avant exercice de la clause d'extension et hors option de sur-allocation)

La répartition des actions offertes entre le PG, d'une part, et l'OPO, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande dans le respect des principes édictés par l'article 315-35 du Règlement général de l'AMF. Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre, hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation.

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

- Fractions d'ordre A1 : entre 1 et 300 titres inclus,
- Fractions d'ordre A2 : au-delà de 300 titres.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO. Le résultat de l'OPO, ainsi que les conditions de négociation du 22/04/2010, feront l'objet d'un avis publié le 21/04/2010.

Libellé et transmission des ordres :

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 20/04/2010 à 17 heures (heure de Paris) tant pour les souscriptions aux guichets que pour les souscriptions par Internet. Les membres de marché devront saisir dans SCORE les ordres de leurs clients au plus tard le 21/04/2010 avant 10h00 (heure de Paris) les dépôts de leurs clients,

en utilisant le formulaire disponible. Aucun dépôt ne pourra être enregistré après l'heure limite.

Utilisation de l'outil SCORE :

Toute demande de nouvel accès devra être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (corporateactions_fr@nyx.com) au plus tard 3 jours de bourse avant la centralisation (soit au plus tard le 16/04/2010). Toute question relative à l'utilisation de SCORE devra de même être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (33 (0)1 49 27 15 10).

Conditions d'exécution des ordres :

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 21/04/2010. Les fractions d'ordre A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordre A2. Un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100 % peut être appliqué aux fractions d'ordre A2 pour servir les fractions d'ordre A1. Dans l'hypothèse où le nombre d'actions offertes serait insuffisant pour couvrir les demandes exprimées au titre des fractions d'ordre A1, ces demandes pourront être réduites de manière proportionnelle. Il en est de même s'agissant des fractions d'ordre A2. Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO :

Les opérations de règlement-livraison (R/L) des négociations du 21/04/2010 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RGV, entre d'une part Société Générale Securities Services (Code Affilié 42) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 26/04/2010. L'ensemble des instructions RGV devra être introduit dans le système au plus tard le 23/04/2010 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 21/04/2010. Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 21/04/2010 seront annulées.

Admission aux négociations des actions émises par AB SCIENCE

Euronext Paris fait connaître qu'à partir du 21/04/2010, les actions ci-dessous émises par AB Science seront cotées sur Euronext. **Le début des négociations sur Euronext (en dehors des premiers ordres passés lors de la centralisation) ne s'effectuera que le 22/04/2010.**

Principales caractéristiques des titres admis:

Nombre maximum de titres à admettre :	29 903 753
Valeur nominale :	0,01 EUR
Jouissance :	01/01/2010
Forme des titres :	Nominatif ou au porteur
Chef de File et Teneur de Livre :	Société Générale Corporate Investment Banking
Co-Chef de File :	Fortis Bank Nederland
Service financier :	Société Générale Securities Services (042)
Secteur ICB :	4573 Biotechnologies

Cotation:

Groupe de cotation :	16	Cotation :	Continu
Quotité :	1	Devise :	EUR
Unité / % :	Unité	SRD :	Non
Garantie R/L :	Oui	Dépositaire local :	Euroclear France
Libellé :	AB SCIENCE	Code CFI :	ESVTFN
ISIN :	FR0010557264	Code Euronext :	FR0010557264
Mnémonique :	AB		

Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

CONDITIONS D'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS LE 22/04/2010

Les actions AB Science seront admises temporairement sur Euronext sous l'intitulé "AB Science - Promesses" conformément aux dispositions des articles 6 801/1 et suivants des règles de marché du Livre I des règles harmonisées d'Euronext.

Dans le cas où les établissements garants décideraient de ne pas signer ou de résilier le contrat de garantie conformément à ses termes, la société AB Science en informera Euronext Paris S.A. sans délai et demandera l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne "AB Science - Promesses". Dans ce cas, Euronext Paris S.A. publiera un avis annonçant que les ordres de souscription transmis dans le cadre de l'OPO, ainsi que l'ensemble des négociations effectuées sur les titres admis sur la ligne "AB Science - Promesses", seront rétroactivement annulés.

Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré relatifs aux transactions réalisées entre le 22/04/2010 et le 26/04/2010 inclus, le libellé "AB Science - Promesses". Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients sur la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne "AB Science - Promesses". Si la société AB Science venait à informer Euronext Paris S.A. de la résiliation du contrat de garantie et donc demandait l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne "AB Science - Promesses", il appartiendrait aux intermédiaires de prendre toute disposition vis-à-vis des donneurs d'ordres pour les informer et annuler les négociations dans les délais les plus rapides.

La décision de résiliation du contrat de garantie et d'annulation des transactions étant indépendante de la volonté d'Euronext Paris S.A., cette dernière décline toute responsabilité sur les éventuelles conséquences financières, comptables ou fiscales d'une telle annulation tant pour les intermédiaires que pour les donneurs d'ordres.

Négociation des actions : les premières négociations des actions nouvelles et anciennes interviendront sur le système de cotation à partir du 22/04/2010 et jusqu'au 26/04/2010 inclus sur une seule ligne de cotation "AB Science - Promesses" sous le code "AB Science - Promesses". A compter du 27/04/2010, les actions AB Science seront cotées sous le libellé "AB Science", code ISIN FR0010557264 (inchangé) et mnémonique AB (inchangé).

CORPORATE EVENT NOTICE:

LOCATION:

NOTICE:

DATE:

MARKET:

Public offer

AB SCIENCE

Paris

PAR_20100408_01770_EUR

08/04/2010

Euronext Paris

LISTING OF SHARES AND PUBLIC OFFER

Pursuant to the article 6.201 of the Euronext Rules, Euronext Paris S.A. has decided to admit on the market Euronext Paris :

- **28,383,000 existing ordinary shares** representing the capital of AB SCIENCE,
- **1,305,700 new shares** by way of public offering, and
- a maximum of **215,053 new shares** from the exercise of convertible bonds.

A maximum of 3,584,230 shares, including 1,305,700 new shares and 2,278,530 existing shares, before exercising the Extension and the Over-allotment Options, will be offered to public by the way of a global offering (the "Global Offering" or "Offering" or "Offer") comprising of a Global Placement ("GP") and an Open Price Offer ("OPO").

- Price range for the offer: **EUR 13.95 - EUR 17.05** The Offer price can be fixed outside this price range. In case of modification of the upper limit of this price range or fixation of the Offer price above this price range (initial or modified as the case may be), the closing date of the OPO will be reported or a new period of subscription of the OPO will be opened, as no less than two business days lapses between the date of publication of the financial notice announcing this modification and the new date of closing of the OPO. Orders presented in the OPO before the publication of the financial notice mentioned above will be maintained except if they have been expressly revoked before the new closing date of the OPO (included). The Offer price can be fixed freely under the price range (in the absence of any significant impact on the other characteristics of the Global Offering).

As of the date of the registration of the updated version of the document de base, the share capital of the company amounts to 288,150.00 Euros divided into 28,815,000 shares of a nominal value of 0.01 Euro fully paid-in, including 28,383,000 ordinary shares and 432,000 preference shares. **Euronext Paris S.A. informs that the 432,000 preference shares are not subject to the present request for admission on the market Euronext Paris.**

Extension Option:

Depending on the demand, the number of shares offered could be raised by a maximum of 537,634 existing shares.

Over-allotment Option:

Some shareholders will grant the Bookrunner and the Lead Manager, acting on behalf of the underwriters, an over-allotment option allowing to create up to 15% of the shares offered in the Global Offering, after exercise of the Extension Option (existing and new shares), corresponding to a maximum of 618,279 existing shares. This option will be exercisable in whole or in part on one occasion at the offering price for up to 30 days from the date of publication of the offering price, i.e until 21/05/2010 at the latest, solely to cover over-allotments, and to facilitate stabilization activities, if any.

Information regarding the terms and conditions of the offer can be provided to the public as follows: a prospectus that received visa n°10-084 dated 07/04/2010 from the AMF is available on the website of the Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), on the website of NYSE Euronext (www.euronext.com) and the website of the issuer (www.ab-science.com). The prospectus consists of the **Document de Base** registered by the AMF under number I.10-006 on 10/02/2010, **an update of the document de base** deposited on 07/04/2010 and a **Note d'opération** (including a summary of the prospectus),

GLOBAL PLACEMENT PROCEDURE

Dates : From 08/04/2010 to 20/04/2010 at 17:00 pm CET
Number of shares : 3,225,807 shares representing 90% of the Offer (before exercising the

Bookrunner and Lead Manager: Extension and the Over-allotment Options)
Société Générale Corporate & Investment Banking
Co-lead Manager: Fortis Bank Nederland

OPO PROCEDURE

Subscription open for: Retail investors, legal entities and certain UCITS.
Dates: From 08/04/2010 to 20/04/2010 at 17:00 CET
Number of shares: 358,423 shares representing 10% of the Offer (before exercising the Extension and the Over-allotment Options)

Based on demand, and if demand permitting, the numbers of shares allocated to the OPO will be at least equal to 10% of the total number of shares offered (before exercising the Extension Option and the Over-allotment Option). The number of shares offered within the OPO may be increased by shares initially offered in the GP pursuant to and limited to the conditions set up in article 315-35 of the general regulation of the AMF.

Purchase orders can be divided in the following portions:

- ☒ A1 order portions: 1 to 300 shares inclusive
- ☒ A2 order portions: more than 300 shares

Orders will be stated in terms of number of shares, without any limitation in price and will be deemed to be stipulated at the OPO price. The result of the OPO as well as opening trading conditions on 22/04/2010 will be announced by Euronext Paris S.A. in a separate corporate event notice to be issued on 21/04/2010.

Transmission of orders:

Client will send their purchase orders to financial intermediaries by 5:00 pm (CET) on 20/04/2010. Financial intermediaries will transmit subscription orders of their clients to members in **SCORE** on 21/04/2010 at 10:00 a.m. (CET) at the latest. **Orders presented after the time limit will not be registered.**

Use of SCORE:

Any request for access must be sent to the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (corporateactions_fr@nyx.com) at least 3 trading days before the date of centralization (i.e. at the latest on 16/04/2010). For more details about SCORE, please contact the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (+33 (0)1 49 27 15 10).

Execution of orders:

Purchase orders placed are irrevocable and will be valid on 21/04/2010 only. A1 order portions have priority over A2 order portions. A reduction rate of maximum 100% may be applied to A2 order portions to serve A1 order portions. In case the orders reduction measures do not lead to a whole number of allotted shares, the latter would be rounded to the nearest inferior integer number.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO:

Settlement/delivery of 21/04/2010 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RGV, between Société Générale Securities Services (Code Affilié 42) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 26/04/2010. All RGV instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 23/04/2010. The trading day shown on instructions will be 21/04/2010. It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement/delivery operations of 21/04/2010 trades will be cancelled.

Listing of the shares issued by AB SCIENCE

Euronext Paris announces that, from 21/04/2010, the ordinary shares described below issued by AB Science will be listed on Euronext Paris. **The trading of these securities (except the "initial trade" to take place pursuant the centralization of orders as described hereabove) will take place as from 22/04/2010.**

Main characteristics of the securities to be listed:

Maximum Number of securities to be listed: 29,903,753
Nominal value: EUR 0.01
Dividend due date: 01/01/2010
Form: Bearer or registered
Bookrunner and Lead Manager: Société Générale Corporate Investment Banking
Co-Lead Manager: Fortis Bank Nederland
Financial service: Société Générale Securities Services (042)
ICB sector: 4573 Biotechnology

Quotation:

Trading group:	16	Trading:	Continuous
Lot size:	1	Currency:	EUR
Unit / %:	Unit	DSO:	No
Guarantee:	Yes	Local depository:	Euroclear France
Product name:	AB SCIENCE	CFI code:	ESVTFN
ISIN:	FR0010557264	Euronext code:	FR0010557264
Symbol:	AB		

Special conditions applicable to orders placed:

- any investor (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

OPENING CONDITIONS OF TRADING ON 22/04/2010

The AB SCIENCE shares will be admitted temporarily on Euronext Paris under the title "AB SCIENCE - PROMESSES" accordingly to the provisions of the Euronext Market rules article 6 801/1 and following of the harmonized Rule Book I of Euronext markets.

In case the underwriters should decide not to sign or to terminate the underwriting agreement in accordance with its terms, the Company will inform Euronext Paris thereof without delay and will request the cancellation of all the trading that has taken place on the "AB SCIENCE - PROMESSES" line. In this case, Euronext Paris will publish a notice announcing that the subscription orders sent within the framework of the open price offer as well as all the trading that has taken place on the securities admitted on the "AB SCIENCE - PROMESSES" line will be cancelled retroactively.

It is specified that the intermediaries must put the designation "AB SCIENCE - PROMESSES" on the operation notices for trades from 22/04/2010 to 26/04/2010 inclusive. It is the responsibility of the intermediaries to inform their clients of the possible retroactive cancellation of trades on the "AB SCIENCE - PROMESSES" line. Should the Company inform Euronext Paris of the termination of the underwriting

agreement and as a result request the cancellation of the trading that has taken place on the line "AB SCIENCE - PROMESSES", the intermediaries will be required to inform investors of such termination and cancel trading as soon as practicable.

As the decision to terminate the underwriting agreement and to cancel the transactions is not taken by Euronext Paris S.A., the latter shall not be liable for any financial, accounting or fiscal consequences of such a cancellation for either the intermediaries or the investors.

Trading of shares: The first trading of new and existing shares will take place on the trading system from 22/04/2010 and until 26/04/2010 inclusive on a single quotation line "AB SCIENCE - PROMESSES" under the code "AB SCIENCE - PROMESSES". From 27/04/2010, the AB SCIENCE shares will be quoted under the title "AB SCIENCE", code ISIN FR0010557264 (unchanged) and mnemonic AB (unchanged).